



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Normandin, que le 21 mars 2016, à 20 h, sera tenue une séance publique du Conseil municipal de la ville de Normandin, à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, au 1048 rue Saint-Cyrille, et qu'au cours de ladite assemblée, le Conseil statuera sur la demande de dérogation suivante :

Au 1116, avenue Picard, autoriser la modification de l'abri d'auto en garage attenant avec une marge de recul avant de 5,5 mètres et une marge arrière de 2,8 mètres alors qu'au règlement, les marges exigées sont respectivement de 7,5 m et 7 m.

AVIS PUBLIC est en outre donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de ladite séance du Conseil.

DONNÉ À NORMANDIN CE 17^E JOUR DE FÉVRIER 2016.

Lyne Groleau
Directrice générale et greffière

(Publié dans le Journal «Nouvelles Hebdo», édition du 24 février 2016).